



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-25

**Séance du  
19 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :  
13 juin 2023

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

Résultat du vote :  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents :**

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, MM. CORREIA, DELOTTE, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :**

Bernard LAGRANDANNE

**CONVENTION DE DÉSIGNATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ÉCLAIRAGE PUBLIC  
AVEC LE SEHV – EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES HAMEAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'extinction de l'éclairage public des hameaux sur la commune se dérouleront courant 2023.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 8 706,74€ HT, soit 10 448,09€ TTC.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la désignation de maîtrise d'ouvrage de ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Désigne** comme maîtrise d'ouvrage des travaux d'extinction de l'éclairage public des hameaux le Syndicat Energies Haute-Vienne.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL